*Association* ***Cyclo-Motivés 12***

*ADDSCA*

*Rue Maurice Bompart*

*12000 Rodez*

*Cylo.motives12@gmail.com*

 à M. Christian Teyssedre

 Maire de Rodez

Objet : Demande de rendez-vous , vélos et schéma de circulation sur la commune de Rodez

Monsieur le Maire,

 Nous avons le plaisir de vous faire part de la création de l’Association ***Cyclo-Motivés******12***(anciennement ADDSCA, Association Départementale pour la Défense et la Sécurité des Cyclistes de l’Aveyron) regroupant actuellement cent dix membres et sympathisants dont l’objectif est de promouvoir le vélo dans toutes ses composantes (utilitaire, loisir, tourisme, sportif) comme moyen de locomotion alternatif dans la chaine de mobilité.

Nous sommes convaincus que le vélo apporte des solutions majeures aux défis lancés par la qualité de l’air, la congestion, la sédentarité. Valorisant pour les territoires, le vélo devient un atout touristique. Il booste l’économie, améliore le cadre de vie et le vivre ensemble.

Sobres en investissements et en fonctionnement, créatrices d’emplois locaux et génératrices de retombées économiques, les politiques visant à développer et promouvoir la pratique cycliste sont des investissements publics d’ores et déjà rentables.

 Nous notons que l’État vise un objectif de 12,5% de part modale du vélo en 2030. Il est à présent indispensable et urgent que les élus se mobilisent pour engager leurs collectivités dans ces démarches ! Le vélo n’est plus un gadget

 Dans ce cadre, en tant que représentant des usagers, nous proposons de travailler en étroite collaboration avec les élus et les techniciens en étant force de proposition.

 A ce jour ,nous sommes informés du projet de la mairie concernant le réaménagement de la desserte giratoire de la Mouline , rond-point de St Cloud en voie douce . L’article L228-2 du code de l’environnement impose aux gestionnaires l’obligation d’intégrer des aménagements pour les cyclistes lors des travaux de création ou de rénovation de voiries.

Nous insistons sur le fait que le terme voie douce n’a pas d’existence en terme de code de la route et par conséquent ne peut s’apparenter à une voie cyclable , en référence à la voie douce de layoule qui de fait est exclusivement réservée aux piétons

 Il nous paraitrait opportun de pouvoir consulter l’avant-projet de ce réaménagement avant son vote définitif. Nous sommes en effet très vigilants par rapport à la classification réelle et à la continuité des axes de circulation en vélo , particulièrement à la jonction avec la piste qui longe la rocade le long de la montée d’Olemps (celle-ci étant en l’état inutilisable de par son inaccessibilité à partir de la D67).Son raccordement et sa continuité permettrait enfin une vraie liaison Olemps Rodez .

Nous serons particulièrement attentifs à la place réservée aux cyclistes sur le territoire et ce projet sera pour nous un marqueur de l’engagement de la collectivité en faveur du cycliste et des engagements à venir en référence au PCAET

C’est pour toutes ces raisons que nous sollicitons un rendez-vous afin de travailler conjointement à une juste considération du cycliste sur notre territoire

 Dans cette attente, soyez assuré, Monsieur le Maire, de notre profond attachement à la promotion de l’aménagement et du développement cyclables sur le territoire de l’agglomération de Rodez et du département.

P/O le Collège des ***Cyclo-Motivés 12***